



Paris, le 9 décembre 2016

Monsieur le Ministre,

Les organisations syndicales de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) CFDT Finances Publiques, CFTC Finances Publiques, UNSA DGFIP et CGC-DGFIP sollicitent une audience de votre part sur la situation de la DGFIP ainsi que sur la question de la transposition du dispositif PPCR dans les statuts particuliers de cette administration.

Les agents et les missions de la DGFIP sont aujourd'hui dans une situation de plus en plus critique.

Ce bilan s'assombrit encore avec les dispositions du budget 2017, qui prévoit 2 130 suppressions d'emplois, hors abondement prévu pour faire face aux charges nouvelles que représente la mise en œuvre du prélèvement à la source, soit 500 emplois. Pour autant, la charge de travail, tout comme sa complexité, continue inexorablement de croître.

Les ministres successifs ont toujours déclaré que les missions de la DGFIP étaient « *au cœur de la république* ». Cette déclaration d'intention devrait se traduire par le maintien des emplois et crédits nécessaires pour assurer ses missions fondamentales et par une reconnaissance des agents et des métiers.

Au contraire, de fortes inquiétudes continuent à peser sur les personnels au regard d'autres discours tenus, marquant un déclasserement de notre ministère qui ne serait plus considéré ni comme « prioritaire », ni même censé participer aux missions « régaliennes » de l'Etat.

Le malaise des agents qui découle de ces situations de moins en moins tenables s'est encore exprimé le 15 novembre dernier.

Ce jour là, un appel à la grève à destination des cadres A et A+ a été lancé par l'intersyndicale CFDT-CFTC/UNSA-CGC dont les résultats confirment clairement le fort mécontentement des cadres, en particulier, dans la catégorie A+. Ainsi, des taux historiques de grévistes ont pu être observés dans de nombreux services entre 20 et 30 %, voire plus en Province.

En effet, la DGFIP est la seule administration de la Fonction publique à refuser à ses personnels de catégorie A le bénéfice intégral du dispositif PPCR. Dans le même temps, la DGDDI (Douanes), qui dispose de grades similaires, a su faire profiter ses personnels d'une transposition loyale de ce même dispositif PPCR.

Or, la DGFIP a déjà fortement contribué aux efforts budgétaires ces dernières années, subissant à elle seule l'essentiel des efforts : suppressions massives d'emplois, démantèlement du réseau à travers notamment les restructurations et fusions de postes, réduction drastique des moyens alloués, avec des missions toujours plus lourdes à assumer.

En conséquence, chacun peut constater la dégradation très rapide, d'année en année, des perspectives de carrières et des conditions de travail.

Face à cette situation, s'agissant de la transposition de PPCR, nous n'acceptons pas que le projet au rabais de la DGFIP vienne aggraver encore cet état de fait.

Monsieur le Ministre, nos organisations syndicales souhaitent vous rencontrer pour vous exposer la situation générale de la DGFIP et pour vous faire part de leurs revendications en matière de transposition du dispositif PPCR.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

Les représentants des organisations syndicales de la DGFIP signataires :

Gabriel GREZE (CFDT) Luc VELTER (CFTC) Raphaël DUPENLOUX (UNSA) Marie-Christine CARATY (CGC)